

Journée nationale d'étude



Précarité - Energie - Logement

PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL

JOURNEE NATIONALE D'ETUDE DU RAPPEL

(RESEAU DES ACTEURS CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE
LOGEMENT)

Compte-rendu des échanges du 3 novembre 2016

Dans les locaux d'AG2R La Mondiale,
Paris 9^{ème}

Sommaire

Plénière	Point sur la vie du réseau	3
Plénière	Actualités en lien avec la précarité énergétique	4

Claire Bally et Marie Moisan, co-animatrices du RAPPEL, ouvrent la dixième journée nationale d'étude du réseau.

Claire BALLY, co-animatrice du RAPPEL, SOLIBRI, explique que pour cette 10^e rencontre nationale, les animatrices ont fait appel à Rhizome, une structure spécialisée dans la coopération, pour co-animer la journée. L'idée est de favoriser, avec des techniques d'animation dédiées, la participation et la co-construction tout au long de cette première journée d'échanges.

Plénière Point sur la vie du réseau

Marie Moisan, co-animatrice du RAPPEL, CLER, dresse un point rapide sur l'actualité et les outils du réseau RAPPEL :

- Les membres du réseau : 938 personnes sont aujourd'hui inscrites, provenant de :

	2009	2011	2013	2015	2016
Administrations, services de l'état ou assimilés (EPIC...)	6%	9%	8%	8%	9%
Collectivités locales	14%	17%	19%	24%	27%
Associations et fondations	69%	55%	51%	48%	45%
Entreprises	10%	14%	16%	16%	15%
Particuliers (étudiants, bénévoles...)	2%	4%	5%	4%	4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

La part des membres issus de collectivités croît régulièrement. 2016 a notamment enregistré de nombreuses inscriptions de travailleurs sociaux.

- Le réseau RAPPEL est animé par le CLER – Réseau pour la transition énergétique (Marie Moisan) et SOLIBRI (Claire Bally)
- Les partenaires financiers du réseau sont : ADEME, Fondation Abbé Pierre, EDF, ENGIE, ANAH, AG2R LA MONDIALE.
- Site internet (www.precarite-energie.org): mise à jour régulière (chaque semaine, en fonction des actualités et événements)
- Newsletter tous les deux mois
- Liste de discussion (781 inscrits valides) et fiches de synthèse des échanges de la liste :
 - N°8 : Assurance et responsabilités pour petites interventions à domicile
 - N°9 : Les Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie
 - N°10 : Petits travaux et équipements économes
- Focus Précarité deux fois par an
 - N°16 : Les travailleurs sociaux face aux enjeux de la précarité énergétique
 - N°17 : Evaluer pour (mieux) accompagner les publics en précarité énergétique
- Journée nationale d'étude annuelle
- Rencontres d'experts : En 2016 : Quel niveau de performance énergétique dans le cadre de la rénovation des logements des ménages modestes ?
- Webinaires (conférences en ligne):
 - N°9 : L'accompagnement dans le cadre de réhabilitations énergétiques en habitat social
 - N°10 : le « Picardie Pass Rénovation »

- N°11 : le microcrédit habitat
- N°12 : le projet APRENEM
- N°13 : les nouveautés du programme SLIME
- N°14 : le processus d'accompagnement des ménages pour un projet d'auto-réhabilitation
- Groupes de travail thématiques :
 - Fiches réseaux locaux
 - Opportunité d'un outil d'animation et de suivi des visites à domicile
 - La précarité énergétique dans les Plan Régionaux Santé Environnement
 - L'animation d'un appartement pédagogique, qui a abouti à la publication d'un guide « Mettre en place et animer un appartement pédagogique »
- Et de nouveaux outils déjà développés ou à venir...
 - Le guide « Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ? », publié en juillet 2017.
 - Un espace de ressources vidéos (intégrant la réalisation de courtes vidéos issues de la formation RAPPEL et un recensement des films existants sur le sujet en France). La plateforme sera disponible d'ici mai 2017.
 - Un "kit" des outils de sensibilisation des ménages en précarité énergétique (l'idée n'est pas de recenser tous les outils existants, mais de qualifier les types d'outils disponibles, à qui ils s'adressent, dans quels cas ils sont pertinents et dans quels cas ils ne le sont pas, comment ils peuvent être utilisés – question des droits, etc. L'outil sera disponible d'ici mai 2017.

Plénière Actualités en lien avec la précarité énergétique

Claire Bally présente ensuite un tour d'horizon des actualités liées à la précarité énergétique sur l'année écoulée :

- Publiée à l'été 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte comporte plusieurs dispositions en matière de lutte contre la précarité énergétique :
 - Art. 1 : assure un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie et fait de la lutte contre la précarité énergétique un des objectifs de la politique publique de l'énergie
 - Art. 12 : la loi proposait l'intégration de la performance énergétique dans les critères de décence des logements, ce qui représentait une grande avancée pour aider les locataires en précarité énergétique pour lesquels peu de leviers sont aujourd'hui mobilisables pour faire réaliser des travaux au bailleur. Avec ce décret les bailleurs ne pourraient plus louer de passoires thermiques. Cependant le projet de décret propose en juin a été vidé de toute ambition et a suscité de vives réactions dans le monde associatif.

Julie Courbin, Fondation Abbé Pierre, est invitée prendre la parole pour apporter des détails sur le traitement de ce décret au cours de l'année 2016 : « Cet article 12 de la loi de transition énergétique, adoptée en août 2015, est une réelle avancée dans la lutte contre la précarité énergétique et est limpide. En effet, le décret attendu

doit définir « LE critère de performance énergétique à respecter et un calendrier de mise en œuvre échelonné » pour qu'un logement loué soit considéré comme décent.

Mais début juin 2016, le gouvernement a présenté au Conseil National de l'Habitat, sans concertation préalable, un projet de décret flou et imprécis qui détourne l'esprit de la loi, et pourrait générer beaucoup de contentieux. En effet, au lieu de définir une performance chiffrée minimale progressant dans le temps, exprimée en kWh/m².an (à la manière des DPE, obligatoires pour les locations, quoiqu'imparfait), le décret s'en remet à six critères qualitatifs : trois à respecter à partir de 2020, six après 2025. Ces critères sont flous : vitrages « en bon état », « étanchéité à l'air correcte », « pas d'excès d'humidité »... et bien peu ambitieux : étanchéité des murs, fenêtres sans trous, présence d'un appareil de chauffage « en bon état de fonctionnement » ... La proposition de décret est même en contradiction avec l'article 5 de la loi qui énonce que tous les logements avec une consommation supérieure à 330 kWh/m².an doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique avant 2025.

En réaction à ce décret, 14 ONG, dont le CLER, la Fondation Abbé Pierre, AMORCE, le Réseau Action Climat, le DAL, etc., ont publié le 8 juin 2016 un communiqué de presse sur ce « décret décence totalement indécent ».

Suite au communiqué, des ONG signataires ont été auditionnées par la Ministre du Logement, mais la rédaction de compromis proposée n'a pas été vraiment discutée. Une deuxième version du décret a été présentée avec des délais de mise en œuvre plus rapprochés (2017 et 2018), mais il y a un à ce jour vrai blocage du Ministère sur l'usage de la performance en kWh/m².an, et même sur toute notion d'obligation de travaux.

Cet été, nous avons l'impression d'une ouverture sur la possibilité de travailler en concertation d'ici la fin de l'année sur ce sujet. Plus d'un an après l'adoption de la loi, le décret est en cours d'examen au Conseil d'Etat, selon Emmanuelle Cosse vendredi dernier à Lyon au congrès d'Amorce. Cette dernière campe sur ses positions en arguant de l'impossibilité d'utiliser le DPE (alors qu'un autre décret de la loi relative à la transition énergétique, paru en avril 2016, l'utilise : sur l'achat public exemplaire...) et du risque que des logements sortent du marché et soient loués au noir.

Claire Bally poursuit son tour d'horizon des actualités :

- Art. 26 : la généralisation des dispositifs d'individualisation des frais de chauffage à tous les bâtiments d'habitation ainsi qu'au secteur tertiaire permettant à chacun de payer uniquement ce qu'il a consommé. Cette mesure qui peut paraître plus équitable pour tous pose cependant question dans le cas par exemple d'immeubles collectifs non ou mal isolés, pour lesquels les consommations énergétiques varient sensiblement en fonction de l'emplacement du logement. L'individualisation des frais de chauffage dans ces immeubles pourrait en effet coûter très cher aux ménages occupant les logements les moins bien situés (en façade d'immeuble, mitoyen d'un logement vacant non chauffé, sous des combles non isolés, au rez-de-chaussée sur cave ou vide sanitaire...), pour lesquels la surconsommation liée aux caractéristiques techniques du bâti étaient en quelque sorte lissée par la « solidarité » au sein de l'immeuble. Et accroître la précarité énergétique des plus modestes.

- Art. 30 : la loi crée une nouvelle catégorie de certificats d'économie d'énergie (CEE) : les CEE « précarité énergétique ». Il s'agit de CEE bonifiés pour la

réalisation d'opérations en direction des ménages en précarité énergétique. Le critère retenu pour définir un ménage en précarité énergétique se base sur les plafonds de revenus fixés par l'ANAH. D'ici fin 2017, ce sont ainsi 150 TWh cumac (contre 250 demandés par les associations) - supplémentaires aux 700 TWh cumac définis pour la troisième période - qui devraient bénéficier aux ménages en précarité énergétique.

Lors d'un groupe de travail organisé le 17 octobre autour de la 4^e période de CEE (2018-2020), il a été proposé de prolonger la période actuelle sur 2018, pour mettre en place « sereinement » la 4^e période sans suspendre le dispositif. 100TWh supplémentaires sont proposés pour les CEE PE. Une consultation du public était en cours jusqu'au 28 octobre.

[NB : le 3 novembre 2016, le Ministère de l'environnement a annoncé vouloir porter à 400TWh cumac le volume de CEE précarité énergétique sur la 4^e période.]

Le ministère de l'écologie et du développement durable a lancé en mai dernier un appel à projet concernant les programmes d'accompagnement du dispositif CEE « précarité énergétique ». En plus des programmes déjà existants tels que le programme Habiter Mieux de l'Anah, le Pacte énergie solidarité de Certinergy, le programme SLIME du CLER ou le programme Toits d'Abord de la Fondation Abbé Pierre, 12 nouveaux programmes sont éligibles aux CEE précarité énergétique (dont 3 sur la mobilité). Ces programmes portent sur la sensibilisation, l'information et la formation des ménages en précarité énergétique aux enjeux des économies d'énergie, ainsi que l'accompagnement de ces ménages pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique ambitieux.

Maxime Frodefont, Inventage, explique que le projet DÉPAR vise à compléter les dispositifs publics de détection, de sensibilisation, d'accompagnement et de rénovation existants, à initier un nouveau métier de « référent énergie » orienté vers la transition énergétique à destination des particuliers, et à accompagner les ménages vers des solutions de financements des travaux de rénovation aussi bien publiques que privées (via l'ANAH, le tiers-financement, les CEE, le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) ou encore l'éco-PTZ).

Le programme a été construit et déposé avec La Poste, qui va mobiliser son réseau de facteurs, qui réalisera des premières visites de sensibilisation (remise d'une documentation sur le programme, formulaire de 10 questions) et de prise de rendez-vous. En complément, des agents seront formés pour réaliser des diagnostics énergétiques et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique vers des travaux de rénovation (y compris pour porter une offre globale de rénovation énergétique).

Franck Anamayer, SONERGIA, présente le projet ECORCE. Il s'agit d'un programme qui intègre à la fois des actions de détection et d'accompagnement des ménages en précarité énergétique, et la formation des acteurs associatifs au diagnostic sociotechnique.

Les ménages susceptibles de bénéficier de l'accompagnement du programme ECORCE seront détectés via des campagnes de communication orientées vers les partenaires du monde agricole, les partenaires associatifs type SOLIHA, les partenaires publics et sociaux, mais aussi via les PRIS et PTRE.

Une fois les ménages détectés, plusieurs actions leur sont proposées :

- des actions collectives d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- des accompagnements individuels : diagnostics sociotechniques (analyse des usages, éco-gestes, préconisation d'installation de petits équipements) et audits techniques des logements (inventaire des travaux énergétiques réalisables - sauf pour ceux ayant déjà réalisé un DPE par un opérateur ; proposition d'aides techniques et financières) ;
- Suivi et accompagnement des ménages dans le temps (consommations réelles et comportements, détection d'incidents, optimisation usages MDE, gestion des abonnements énergie...).

Le programme ECORCE propose également au personnel des associations et des acteurs de terrain non spécialistes ou des nouvelles personnes recrutées, de se former au diagnostic sociotechnique personnalisé

Les données sur les ménages accompagnés seront capitalisées et transmises à l'ONPE.

Une coordination avec les PRIS et PTRE des territoires d'action du programme ECORCE est prévue. Les ménages seront orientés vers ces dispositifs lorsque des travaux de rénovation sont envisageables dans leur logement. De la même manière, les PRIS et PTRE seront invités à proposer aux ménages susceptibles de bénéficier d'un accompagnement par le programme ECORCE leur inscription dans le programme.

Claire Bally poursuit sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique :

- Art. 201 : Un chèque énergie est instauré, pour aider les ménages en situation de précarité énergétique qui devrait à terme remplacer les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Le montant du chèque énergie est calculé en fonction du revenu fiscal de référence du foyer et de sa composition. Il est en moyenne de 150 € par an. Ce chèque qui devrait être mis en place en janvier 2018 sur toute la France pourra être utilisé pour payer les factures d'énergie (et ce quel que soit l'énergie de chauffage utilisée) ainsi que les dépenses relatives à la maîtrise de l'énergie dans le logement (dépenses éligibles au CITE). 4 territoires (Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor, Pas-de-Calais) expérimentent actuellement ce nouveau dispositif.

Pour rappel, un certain nombre d'acteurs du monde associatif réclamaient un chèque d'une valeur moyenne de 400€ par an et par ménage, mettant en avant l'augmentation du prix des énergies depuis 15 ans, la faible revalorisation annuelle du forfait de charge versé par les CAF et la finalité première du chèque énergie : lutter contre la réduction ou la privation de chauffage par les ménages précaires.

- Les objectifs du programme habiter mieux de l'anah ont été rehaussés à 70 000 logements rénovés en 2016 et 100 000 logements en 2017.

Échanges avec la salle.

Yves Buisson, Institut Renaudot, fait part du travail en cours autour du Plan Régional Santé Environnement 3 en région Ile-de-France, dont les actions sont en cours de construction. L'une des fiches actions vise à lier la précarité énergétique

aux questions d'insalubrité des logements, et plus seulement à la non-décence. Il ne sait pas si cette fiche sera signée en l'état, mais ce travail mérite d'être communiqué. Par ailleurs, un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) vient d'être publié, établissant des liens forts entre présence de moisissure dans les logements et les pathologies induites. La lecture de ce brillant rapport est vivement recommandée.

Lien vers le rapport : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014SA0016Ra.pdf>

Rémi Gerbaud, Ecogest'énergie, demande des précisions sur le rôle des facteurs dans le programme DEPAR de la Poste.

Maxime Frodefond explique que les facteurs et les postiers ont des rôles distincts dans le programme : les facteurs sont chargés de la détection des ménages et de la remise d'information sur le programme et les possibilités de bénéficier d'une visite à domicile de diagnostic de sa situation. Les postiers, quant à eux, seront formés sur la rénovation énergétique des bâtiments (FEEBAT niveau 4 ou équivalent) et à la méthode 3CL pour réaliser des diagnostics de performance énergétique des logements qu'ils visiteront, après passage des facteurs et accord des ménages pour une visite.

Rémi Gerbaud répond que sur la détection, c'est intéressant de mobiliser les facteurs. En revanche, sur la partie diagnostic et suivi des ménages, c'est un vrai métier qui nécessite des études, des compétences sociales et techniques. A chacun son métier, et ce n'est pas celui des postiers à son sens. Il tient à signaler qu'il s'oppose tout à fait à cette manière de concevoir les choses.

Julie Courbin s'interroge sur la coordination de ces différents programmes de détection des ménages, pour que ces derniers ne soient pas sur-sollicités.

Sandrine Burési, Gefosat, propose que le réseau RAPPEL initie un travail de mise en concurrence des dispositifs de ces différents programmes de détection éligibles aux CEE. Il y a beaucoup de CEE, les collectivités commencent à peine à savoir de quoi il s'agit. Comment leur expliquer qu'elles vont être démarchées par 3 ou 4 programmes différents, qui font en réalité plus ou moins la même chose ? Comment mettre de l'ordre et de la lisibilité dans tout ceci, pour les ménages et les collectivités locales ?

Ute Dubois, ISG PARIS, demande si des premiers retours d'expérience existent sur le chèque énergie

Jean-Marc Marichez, Inhari, répond qu'il y a peu de retours dans le Pas-de-Calais.

Marie Moisan précise que d'après des échanges avec des personnes impliquées dans les Côtes d'Armor et la parution récente d'un article à ce sujet par l'association AFL 75, il semblerait que ce chèque n'ait été pour le moment que faiblement utilisé en 2016. Certains ménages ne savent pas comment l'utiliser d'autres l'auraient pris pour du démarchage publicitaire et jeté à la poubelle.

Franck Dimitropoulos, Bâtiment Climat Énergie, demande si dans tout cet argent mis sur la table pour les CEE précarité énergétique et compagnie, il y a quelque chose destiné à ceux qui sont vraiment fortement impactés par la précarité énergétique : les locataires du parc privé.

Eric Malevergne, Fédération SOLIHA, répond que le programme ECORCE cible les locataires du parc social (privé), notamment celui géré par SOLIHA.

Franck Dimitropoulos en conclut qu'il ne s'agit pas du parc locatif privé à proprement parler.

Claire Bally, reprend le fil des actualités 2016 :

- Le programme SLIME coordonné par le CLER se développe et de nouveaux outils ont été mis en place pour mieux accompagner les collectivités sur ce programme :

Bouchra Zeroual, CLER, précise que le SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) est un outil élaboré au sein du réseau RAPPEL et a, depuis bientôt 4 ans, essaimé dans plus de 30 collectivités. Sur la période 2013-2015, près de 6500 ménages ont été identifiés, diagnostiqués et orientés via le SLIME, grâce à l'action d'une trentaine de collectivités qui y ont investi 5 millions d'euros au total.

Éligible aux certificats d'économies d'énergie au bénéfice de ménages en précarité énergétique (CEE) depuis janvier 2016, le SLIME peut être cofinancé à hauteur de 50 à 55% via l'achat des CEE par un partenaire du CLER, CTR-OFEE.

De nouveaux outils sont mis à disposition des collectivités :

- un vadémécum, constitué de la méthodologie et de nombreux retours d'expériences téléchargeable sur le site [ww.lesslime.fr](http://www.lesslime.fr)
- une boîte à outils (également sur www.lesslime.fr)
- un logiciel de suivi du dispositif et de réalisation des diagnostics sociotechniques

Les anciens outils (formation au diagnostic sociotechnique, séminaire annuel formation-action « s'approprier le SLIME ») sont toujours disponibles.

Les appels à candidatures auront lieu fin mars et fin septembre 2017.

- **Claire Bally** poursuit : l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), dont la présidence et l'animation est assurée par l'ADEME, est entré dans sa deuxième phase. Les objectifs de l'observatoire sont :

- La mise en commun et le traitement des informations existantes sur la précarité énergétique, et l'analyse des politiques publiques associées,
- De contribuer à l'animation du débat sur la précarité énergétique,
- De valoriser et de diffuser des travaux sur le phénomène, un 1^{er} appel d'offre a été mis en place en ce sens,
- De faire de la veille et prospective en lien avec les partenaires de l'observatoire.

Le colloque annuel de l'ONPE sera organisé le 22 novembre 2016 à Paris.

- Depuis un an, le CLER, le GERES et Solibri travaillent sur la réalisation d'un logiciel d'animation et de suivi des visites à domicile chez les ménages en précarité énergétique pour faciliter le travail des chargés de visites et favoriser le développement de ces actions.

Marie MOISAN explique qu'elle coordonne ce projet et précise que l'idée est de fournir aux structures qui coordonnent ou réalisent des diagnostics sociotechniques au domicile de ménages en précarité énergétique, dans le cadre de SLIME ou non, un logiciel pour programmer les visites et suivre leur statut de réalisation, réaliser le diagnostic sociotechnique pendant la visite (saisie des données sur le ménage, le bâti, ses équipements) et guider le chargé de visite pendant le diagnostic, gérer l'orientation vers des « acteurs relais » à l'issue de la visite. Le logiciel permettra

également aux utilisateurs d'éditer des rapports de visite pour les ménages et leurs accompagnants (travailleurs sociaux, acteurs relais). Le logiciel pourra enfin être utilisé à des fins de suivi statistique des ménages bénéficiaires des visites et des solutions qui leur sont apportées à l'issue de la visite.

L'utilisation du logiciel sera conditionnée au respect d'une charte d'utilisation. Elle sera gratuite, mais les utilisateurs devront tout de même financer la maintenance du logiciel au niveau national (l'enveloppe financière estimative nécessaire pour cette maintenance sera divisée par le nombre d'utilisateurs chaque année).

Une version bêta sera testée en mars prochain. Le logiciel devrait être prêt à la fin du premier semestre 2017.

• Un appel à projet vient d'être lancé par **AG2R LA MONDIALE** pour soutenir et accompagner des actions de lutte contre la précarité énergétique dans les territoires

Olympe Pougeoise, AG2R LA MONDIALE, apporte des éléments complémentaires sur le programme en question : initié au titre de l'engagement social du groupe, AG2R LA MONDIALE a souhaité poursuivre et renforcer son action à travers la mise en place du programme « Porteurs d'Idées Énergétiques ». Ce Programme doit permettre de renforcer la capacité à innover et à avancer des « Porteurs d'Idées Énergétiques », en lien avec des partenaires impliqués, et ainsi de contribuer à améliorer durablement les conditions de vie dans le logement des personnes en situation de précarité énergétique.

Pour cela, le [Programme "Porteurs d'Idées Énergétiques"](#) vise à :

- Soutenir des initiatives de terrain qui apportent des réponses pérennes, existantes ou nouvelles, face à la précarité énergétique (objet du présent appel à projets)
- Faciliter les coopérations et les synergies d'acteurs sur le terrain
- Impliquer les citoyens aux côtés des porteurs de projet sur la question de lutte contre la précarité énergétique
- Identifier de nouveaux services et accompagnements pour les bénéficiaires de l'action sociale du Groupe se trouvant en situation de précarité et/ou en vulnérabilité dans leur logement

Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec MakeSense, le CLER, Bâtiment Climat Énergie, Solibri et la Fondation Schneider Electric.

Un premier appel à projets est ouvert jusqu'au 24 novembre 2016. 10 projets seront sélectionnés. Un second appel à projets aura lieu en avril 2017, avec à nouveau la sélection de 10 projets.

• Enfin, une initiative pour la rénovation des passoires énergétiques intitulée « Rénovons ! » est en cours de constitution en vue de convaincre les décideurs politiques d'intégrer dans leurs programmes la mise en œuvre d'un plan ambitieux de rénovation pour en finir avec le fléau des passoires énergétiques.

Danyel Dubreuil, coordinateur de la campagne « Rénovons ! », explique que l'initiative, qui a vocation à rassembler les acteurs impliqués dans la rénovation énergétique des logements, a produit un diagnostic des problèmes et propose un éventail de solutions en vue d'accélérer la rénovation énergétique des logements.

Une des conséquences majeures de la rénovation des passoires énergétique est la diminution significative du nombre de ménage en précarité énergétique du fait de la diminution du montant des factures.

L'initiative « Rénovons ! » a également produit un scénario chiffré de la rénovation de toutes les passoires énergétiques en France afin d'étayer ses propositions. L'étude réalisée par le cabinet SIA Partners sera disponible début février en intégralité sur Renovons.org le site de l'initiative (actuellement en chantier).

L'ambition de l'initiative est de faire apparaître tout le potentiel de la rénovation énergétique sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire pour les décideurs impliqués dans les choix de politiques publiques, afin de perfectionner et amplifier celle qui sont déjà à l'œuvre.

Échanges avec la salle.

Yves Buisson demande si dans cette campagne, le coût sanitaire de la précarité énergétique est pris en compte

Danyel Dubreuil répond que oui. Les économies annuelles pour le système de soins sont estimées à 758 millions d'euros, dont 666 millions pour la sécurité sociale, quand la totalité des passoires énergétiques (7,5 millions de logements) aura été rénovée.

Didier Chérel, ADEME, ajoute que quelques études ont été menées en France sur les liens entre précarité énergétique et santé, notamment dans le cadre d'un appel à projets du Prébat. Ce problème qu'est la précarité énergétique n'est pas intégré en France dans le sujet de la santé, alors qu'au Royaume-Uni les liens sont très forts et les études réalisées ont pu chiffrer les coûts. C'est un enjeu très important pour la campagne en cours de construction. Les études en France sont éparses et modestes, il convient d'alerter là-dessus pour espérer voir bouger les lignes.

Hervé FRYs, Ville de Lille, explique qu'à Lille, les inspecteurs d'hygiène font beaucoup de visites à domicile. Ce sont eux qui repèrent majoritairement les ménages en précarité énergétique. Où en est-on de la réglementation thermique (RT) pour l'existant, est ce que les choses évoluent ?

Sandrine Burési explique que la France a été mise en demeure par la Commission européenne d'adapter sa réglementation car elle est en infraction avec les directives européennes

[NB : Précision sur cette question apportée par Joël Vormus, directeur adjoint du CLER, suite à la rencontre RAPPEL :

- Pour la « RT par élément » ou « RT existant » (obligations de moyen, obsolète et objet d'une saisine du CLER à la Commission européenne) : la rédaction est toujours en cours à la DHUP, avec un objectif de notification à Bruxelles avant la fin de l'année (c'est une des dernières étapes avant la publication officielle) ;

- Pour la « RT globale » (obligation de performance) : le travail officiel (qui devrait être plus long car plus complexe) devrait être lancé une fois clos le sujet "RT par élément" ;

- Quant à la révision du décret « travaux embarqués », le travail est toujours en cours à la DHUP.]

Fin des échanges en plénière et démarrage des ateliers participatifs.